



*Signataires : Christo Ivanov, Virna Conti, Stéphane Florey, Daniel Noël, Ana Roch, Thierry Cerutti, Florian Dugerdil, Marc Falquet, André Pfeffer, Patrick Lussi, Julien Ramu, Lionel Dugerdil, Michael Andersen, Guy Mettan, Jacques Jeannerat, Jean-Louis Fazio, Djawed Sangdel*

*Date de dépôt : 31 août 2023*

## **Proposition de motion** **pour un cycle d'orientation du Renard sûr et agréable jusqu'au** **dernier jour d'utilisation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'état de vétusté avancée du bâtiment du CO Renard ;
- que la construction d'un nouveau cycle à Balexert dépend du relogement de l'Académie du Servette FC ;
- l'absence de solutions pour un déménagement immédiat de l'Académie du Servette FC ;
- le refus par les électeurs du projet au Pré-du-Stand ;
- l'annulation de l'autorisation de construire aux Evaux par le Tribunal administratif de première instance ;
- que de nombreuses années risquent de s'écouler avant la construction d'un nouveau cycle d'orientation à Balexert ;
- la nécessité d'assurer la sécurité et de bonnes conditions de travail pour tous les usagers du CO Renard jusqu'à son dernier jour d'exploitation ;
- la loi 13170 ouvrant un crédit d'investissement de 65 500 000 francs,

invite le Conseil d'Etat :

- à effectuer tous les travaux nécessaires à la sécurité et à de bonnes conditions d'utilisation du CO Renard jusqu'à son dernier jour d'exploitation ;
- à maintenir les parcelles n<sup>os</sup> 666, 667, 670, 2674, 2675 de la commune de Vernier en zone de verdure.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le bâtiment du cycle d'orientation du Renard, construit en 1968, est fortement dégradé. En 2013 déjà, l'Association des parents d'élèves alertait les autorités sur les conditions précaires d'accueil des élèves. L'immeuble présentait des problèmes sérieux avec des corniches s'effritant, des plafonds s'effondrant, des revêtements de sols se désagrégeant, de l'eau s'infiltrant, sans parler de la présence d'amiante.

L'état de délabrement est tel qu'en 2012 et 2013 le Conseil municipal de la commune de Vernier votait à l'unanimité la résolution 215<sup>1</sup> demandant de « soutenir l'association des parents d'élèves du CO Renard dans leur démarche auprès des autorités cantonales pour que les travaux de réfection nécessaires soient effectués dans les meilleurs délais au CO du Renard », puis la résolution 334<sup>2</sup> demandant notamment que « des financements adéquats puissent être débloqués pour assurer la rénovation ou reconstruction du CO du Renard ». En 2015, notre Conseil votait sans opposition une résolution<sup>3</sup> demandant alternativement soit de « rénover et réhabiliter le cycle d'orientation du Renard », soit de « détruire et reconstruire le cycle d'orientation du Renard ».

S'il semble que dans l'intervalle quelques travaux de maçonnerie et de sécurisation des façades aient été effectués dans l'urgence, ces rustines ne permettent toutefois pas une utilisation du cycle dans des conditions acceptables sur un plus long terme.

Or, la démolition du CO Renard ne pourra pas s'effectuer de sitôt. La construction d'un cycle d'orientation sur le site de Balexert implique que l'Académie du Servette FC puisse disposer d'une infrastructure adaptée à ses besoins correspondant aux normes de l'Association suisse de football (ASF). En 2019, la majorité des électeurs a refusé le réaménagement de la parcelle du Pré-du-Stand, au Grand-Saconnex, qui aurait permis la réalisation de cinq terrains de football et d'un centre de formation pour le Servette FC. Quant au projet d'implantation provisoire de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux, ce dernier faisait dès l'origine l'objet de multiples oppositions, notamment de riverains, d'associations et de la commune d'Onex. Au final, le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a admis le recours formé par les communes d'Onex et de Bernex ainsi que par des associations

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1.

<sup>2</sup> Voir annexe 2.

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/RV00734.pdf>

de sauvegarde du patrimoine. L'autorisation de construire aux Evaux ayant été annulée, la construction d'un nouveau cycle d'orientation à Balexert se voit à nouveau retardée, alors qu'à l'origine, le nouveau cycle d'orientation aurait dû voir le jour en 2021. Par ricochet, le maintien du cycle du Renard empêche la densification modérée des parcelles qui l'accueillent.

La date de départ du CO Renard n'est pas encore connue et dépendra de la concrétisation des solutions de relogement de l'Académie du Servette FC. Des années risquent de s'écouler avant la réalisation d'un nouveau cycle d'orientation dans un secteur du canton où les effectifs d'élèves sont appelés à progresser. La démolition du CO Renard n'interviendrait qu'après 2030.

Comme le mentionnait le Conseil d'Etat dans son exposé des motifs du PL 13170, les accroissements d'élèves observés dans l'enseignement primaire se reportent sur le CO. « Dès 2023 et pour les rentrées suivantes, la situation est plus sensible, car les augmentations prévues d'ici 2028 sont d'environ 1800 élèves. » Suite à ces constats, une majorité du Grand Conseil votait la loi 13170<sup>4</sup> ouvrant un crédit d'investissement de 65 500 000 francs en vue de la construction de 2 pavillons et 5 extensions modulaires pour le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

L'objet de la présente proposition de motion est de demander la réalisation de travaux dignes de ce nom visant à assurer l'exploitation du cycle et des conditions d'accueil acceptables pour tous ses usagers, jusqu'à sa démolition. Aujourd'hui, les jeunes diplômés préfèrent travailler dans d'autres cycles d'orientation et la vétusté du site plombe l'ambiance auprès de tous les utilisateurs du CO Renard. Enfin, faute de démolition du CO Renard, il convient de maintenir les parcelles n<sup>os</sup> 666, 667, 670, 2674, 2675 de la commune de Vernier en zone de verdure.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

---

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13170.pdf>

*ANNEXE 1*

R 215 - 12.06

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE RESOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**POUR UN CYCLE D'ORIENTATION REpondant AUX NORMES DE SECURITE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu que les problèmes de sécurité rencontrés dans les bâtiments et dans les salles de classes du CO Renard ne sont pas pris en compte par les départements cantonaux concernés ;

Vu le manque d'informations du DIP et du DCTI sur les travaux indispensables qu'ils envisagent d'effectuer au CO du Renard ;

Le Conseil municipal de Vernier, sur proposition du PLR

**déclare :**

Soutenir l'association des parents d'élèves du CO Renard dans leur démarche auprès des autorités cantonales pour que les travaux de réfection nécessaires soient effectués dans les meilleurs délais au CO du Renard.

Pour le groupe PLR les libéraux de Vernier  
Ruffieux Sébastien

Vernier, le 26 juin 2012

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE RESOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**CO Renard, il y a urgence !**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 26 juin, le Conseil municipal votait à l'unanimité une résolution (R215 – 12.06) afin de pousser l'Etat à entreprendre des travaux de rénovation urgents au Cycle d'orientation du Renard. Le 27 juin 2012, la députée et conseillère municipale Christina Meissner déposait une interpellation au Grand Conseil concernant le délabrement du CO Renard demandant au Conseil d'Etat « *A quand la rénovation des plafonds ?* ». Dans sa réponse IUE 1463 A, le Conseil d'Etat écrivait : « *Convaincu de la nécessité de travaux de plus grande ampleur pour assurer à moyen terme un confort optimal dans le collège du Renard, le département de l'urbanisme a mandaté une étude de faisabilité portant sur des travaux de rénovation ou une éventuelle démolition/reconstruction. Les conclusions de cette étude sont attendues pour le début de l'automne 2012 et feront l'objet d'une information à l'ensemble des parties concernées, y compris la commune de Vernier. En fonction de l'option choisie, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil un projet de loi afin d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.* ». Force est de constater que d'une part, le Conseil municipal de Vernier n'a pas reçu les conclusions de cette étude et que d'autre part, l'Etat renonce à effectuer des travaux de rénovation (cycle de Budé, entre autres) faute d'argent.

Si l'Etat est responsable des établissements d'enseignement secondaire, il appartient à la commune de veiller à ce que cette responsabilité soit pleinement assumée. Les écoliers autant que les enseignants qui fréquentent le CO du Renard ont droit à des conditions de travail acceptables. Elles ne le sont plus et il y a urgence. La récente lettre envoyée par l'APECO Renard qui figure en annexe en témoigne.

Lors du Conseil municipal du 5 mars 2013, le Maire nous a informés du courrier qu'il avait envoyé au Conseil d'Etat et des interrogations qui subsistaient.

Par ces motifs, le Conseil municipal

**déclare**

- apporter son plein appui aux démarches entreprises par le Conseil administratif auprès du Conseil d'Etat ;
- souhaiter être informé des résultats de l'étude de faisabilité de l'Etat (rénovation ou démolition et reconstruction ou déplacement éventuel du CO Renard sur un autre site) ; de la décision du Conseil d'Etat concernant le futur du CO du Renard ; des délais de réalisation de la solution retenue.
- urgent de trouver une solution rapide pour que les élèves et les enseignants puissent retrouver des conditions de travail dignes d'un réseau d'enseignement prioritaire dès la rentrée de septembre 2013 ;
- indispensable que des financements adéquats puissent être débloqués pour assurer la rénovation ou reconstruction du CO du Renard.
- demander que la présente résolution soit transmise au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à sa Commission des travaux.

Pour l'UDC :  
Christina Meissner

Indépendant :  
Sebastien Ruffieux

Pour le MCG :  
Thierry Cerutti

Pour le PLR :  
Monique Mattenberger  
Gilles-Olivier Bron

Pour les Verts :  
Leila Ahmari Taleghani  
Et Xavier Chillier

Pour les Socialistes :

Courrier de l'APECO Renard adressé à la Mairie de Vernier et au Secrétariat du Conseil municipal en date du 18 janvier 2013.

*Monsieur le Président du Conseil Municipal,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,*

*Suite au courrier de M. le Conseiller d'État Charles BEER (voir annexe), refusant une rencontre avec les représentants des enseignants et l'association de parents d'élèves, il est toutefois avéré que :*

- en novembre 2012 une décision est «déjà» établie de démolition/reconstruction du bâtiment du Renard ;*
- qu'il s'agit d'une demande prioritaire du Département de Monsieur BEER ;*
- que cette demande fera l'objet d'un projet de loi pour l'obtention d'un crédit d'étude.*

*Cette dernière remarque nous fait craindre un retard important dans le calendrier prévu pour la rénovation du CO Renard.*

*Pendant ce temps, même si des efforts ont été consentis pour éviter les risques majeurs de chute de corniche du toit, de pans de plafonds, etc..., le cycle ressemble à un vrai camp retranché.*

*Le délabrement, la décrépitude y règnent en maîtres. Les conditions d'enseignement et d'étude en pâtissent forcément.*

*Comment demander à un élève de respecter les lieux, de ne pas détériorer l'enceinte scolaire alors que celle-ci tombe en ruine.*

*Un vrai sentiment d'abandon y règne en contradiction totale avec l'esprit de réseau d'enseignement prioritaire. Comme une verrue sur l'image positive que Vernier tente d'assumer.*

*En résumé, un dossier qu'il ne faut pas oublier.*

*C'est pourquoi, nous demandons aux autorités de la Ville de Vernier de bien vouloir reprendre contact avec les départements concernés afin de pouvoir apporter des réponses concrètes aux questions et inquiétudes des enseignants et des parents.*

*Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.*

*Pour le comité de l'APECO Renard :*

*Nadia MERMILLOD, Vice-présidente, et Sébastien RUFFIEUX, Président*